



OUTIL D'ANALYSE DES SERVICES DE CONSEIL RURAL RELATIF A L'EGALITE HOMMES-FEMMES (GRAST)

INDIA

Des femmes rurales participent à
l'implementation du GRAST
©FAO/ Kanika Singh



La contribution des femmes à l'agriculture et au développement rural est primordiale pour assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle de leurs familles et de la société entière. Cependant, malgré l'importance de leur rôle dans l'agriculture, les agricultrices doivent faire face à de nombreux obstacles liés au genre qui limitent leur productivité agricole.

Même si le rôle des femmes dans l'agriculture varie d'une région à l'autre, les nombreuses contraintes qui pèsent sur elles se ressemblent dans le monde entier. En l'occurrence, elles n'accèdent pas aussi facilement que les hommes aux ressources productives et aux services et aux institutions, notamment aux services de conseil rural. Les tâches ménagères qui sont réparties inégalement alourdissent leur charge de travail et elles font souvent l'objet de discriminations par les institutions juridiques et coutumières. Ces contraintes, et les disparités entre les sexes qui en résultent, empêchent les agricultrices de réaliser leur potentiel.

Pour que les femmes aient de meilleures opportunités économiques, il est essentiel de faciliter leur accès aux ressources productives, aux technologies et aux connaissances. Si les femmes avaient le même accès aux ressources que les hommes, leurs rendements agricoles augmenteraient considérablement (FAO, 2011). Cela améliorerait le revenu des ménages, la sécurité alimentaire et la nutrition, et stimulerait également la croissance économique locale et nationale.

Comment les services de conseil rural peuvent-ils réduire les disparités entre les sexes?

Les services de conseil rural (SCR) peuvent contribuer à réduire les disparités entre les sexes dans l'agriculture en donnant aux agricultrices la possibilité d'accéder plus aisément à des informations, à de nouvelles technologies, à des compétences et à des connaissances plus pertinentes. Le pouvoir décisionnel des femmes au sein des ménages et de la communauté ne pourra être renforcé que par une confiance accrue et l'acquisition de nouvelles compétences qui auront une incidence sur l'ensemble du bien-être familial en termes de nutrition, d'éducation et de santé.

Les femmes sont confrontées à des difficultés spécifiques lorsqu'elles doivent faire appel aux services de conseil rural (SCR): il arrive fréquemment que les agricultrices ne soient pas considérées comme des clients SCR légitimes, et par conséquent les services ne sont pas conçus pour répondre à leurs besoins et priorités. Les contraintes auxquelles sont soumises les femmes en matière de mobilité et de temps,

impliquent qu'elles ne pourront pas toujours participer aux activités SCR qui sont éloignées de l'endroit où elles habitent, ou qui sont organisées à des moments où elles ont d'autres responsabilités familiales.

Malgré les progrès dans le domaine de l'alphanumerisation féminine, les femmes ont encore des taux d'alphanumerisation inférieurs à ceux des hommes, ce qui du même coup limite leur participation active aux formations qui utilisent du matériel écrit. Les barrières linguistiques peuvent également empêcher les femmes d'utiliser ou de faire appel aux SCR, car dans de nombreux pays, les femmes rurales auront moins de chance de parler la langue nationale qui est celle utilisée dans la plupart des activités SCR.

La participation aux organisations rurales est cruciale pour avoir accès tant aux informations qu'aux conseils ou autres services ruraux. Cependant, les femmes sont souvent

sous-représentées dans ces organisations et risquent donc d'être exclues des services qu'elles fournissent. En plus des barrières structurelles, il arrive trop souvent que les prestataires de SCR (qu'ils soient publics, privés ou sans but lucratif), n'aient ni les connaissances, ni les capacités, ni les ressources, ni le contexte propice nécessaires pour cibler efficacement les femmes.

Étant donné que les femmes et les hommes produisent souvent des cultures différentes, ils ont des priorités de production différentes et sont confrontés à des contraintes commerciales et productives différentes. Ainsi, les services de conseil rural doivent être adaptés aux besoins des femmes pour leur être utiles. Cela exige de modifier le contexte qui les soutiendra, dont les politiques et la culture organisationnelle des institutions fournissant des conseils ruraux, ainsi que les capacités techniques, les connaissances et les attitudes des agents SCR.

Outil d'analyse de la FAO des services de conseil rural relatif à l'égalité hommes-femmes (GRAST)

La FAO a mis au point l'Outil d'analyse des services de conseil rural relatif à l'égalité hommes-femmes (GRAST) dans le but d'améliorer la sensibilité des services de conseil rural à l'égard des questions de l'égalité hommes-femmes.

Cet outil s'intéresse aux interactions entre l'environnement favorable, les politiques, les mécanismes institutionnels et la culture organisationnelle des prestataires de services, les capacités et les attitudes des membres du personnel, ainsi qu'à l'expérience de ceux qui ont fait appel aux services.

GRAST a pour objectif principal de reconnaître les domaines dans lesquels les conseils ruraux sont efficaces et ceux qui

doivent être perfectionnés du point de vue de l'égalité hommes-femmes. Il permet aux prestataires de services d'identifier les actions concrètes qui donneront les moyens aux services de conseil rural de mieux répondre aux agriculteurs et agricultrices, et de reconnaître les bonnes pratiques qu'ils devraient généraliser.

La FAO utilise les informations générées par le GRAST pour guider son soutien technique et ses conseils politiques et pour élaborer des programmes de développement des capacités et du matériel d'orientation à l'appui de la conception et de la fourniture de services de conseil rural qui prennent en compte les questions de genre.



PERU - Témoignages du terrain

"Le fait d'utiliser le GRAST est en lui-même une intervention, car il soulève les questions de l'égalité hommes-femmes et fournit l'occasion de provoquer l'intégration des questions de parité dans les services de conseil rural à tous les niveaux." (Équipe de recherche au Pérou)

©FAO/Hajnalka Petrics





Fonctionnement du GRAST

Le GRAST permet d'analyser l'attention portée aux disparités entre les sexes par les services de conseil rural à travers sept questions principales (Encadré 1), étudiées et analysées sur trois niveaux: environnement favorable, niveau organisationnel et niveau individuel.

L'**environnement favorable** se réfère aux politiques nationales, aux conditions juridiques, sociales et économiques qui permettent ou limitent les capacités des institutions fournissant des conseils ruraux d'offrir des services sensibles au genre. Un environnement favorable en principe peut créer les conditions nécessaires, mais pas forcément suffisantes pour des services de conseil rural sensibles aux.

À ce niveau, le GRAST analyse la mesure dans laquelle les politiques nationales agricoles et de vulgarisation, ainsi que le cadre juridique existant soutiennent l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. L'inclusion spécifique d'objectifs relatifs à la l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes dans les politiques agricoles nationales est un bon exemple dans ce cas.

Le **niveau organisationnel** se réfère aux procédures et aux cadres institutionnels qui permettent à une organisation de fournir des services qui tiennent compte des spécificités de genre. Il comprend également la culture de l'organisation en matière de promotion de l'égalité hommes-femmes. La présence d'un processus, de pratiques et de politiques qui ont pour objectif la promotion de l'égalité hommes-femmes permettent de structurer la culture organisationnelle et d'influencer la perception qu'ont les employés sur des rôles attribués à chacun des sexes.

À ce niveau, l'analyse se concentre sur les politiques de l'organisation, sur les matériels de formation des membres du personnel, sur les documents de suivi et d'analyse, et sur ceux qui concernent les ressources humaines. Parmi les bonnes pratiques adoptées dans le cadre d'une culture organisationnelle sensible à l'égalité hommes-femmes, il faut citer: la présence de la part de l'organisation d'un engagement clair et bien articulé en faveur de la parité des sexes qui est compris par tous les membres du personnel, et des mesures visant à promouvoir le recrutement et le maintien de conseillères.

Le **niveau individuel** se réfère aux capacités techniques, aux attitudes et aux connaissances que possèdent les dirigeants des SCR et des conseillers sur le terrain en matière de genre.

Il est important que les membres du personnel comprennent les besoins et les priorités des femmes rurales, qu'ils soient capables d'analyser les questions de l'égalité hommes-femmes, d'analyser les besoins en tenant compte des questions de parité. À ce niveau, le GRAST vise à 1) comprendre les difficultés auxquelles les conseillers sont confrontés lorsqu'ils doivent fournir des services aux femmes rurales ; ii) identifier les pratiques innovantes que les membres du personnel considèrent comme efficaces pour sensibiliser les femmes rurales ou travailler avec elles ; et iii) évaluer dans quelle mesure les responsables appliquent des politiques qui tiennent compte des spécificités des sexes lorsqu'ils gèrent les ressources humaines, et promeuvent une culture organisationnelle paritaire.

Par ailleurs, au niveau individuel, le GRAST analyse les expériences des clients des SCR (agricultrices et agriculteurs) en matière de fourniture de services de conseil rural, pour en déduire comment les politiques et les programmes sont mis en pratique, quel est leur l'impact sur les moyens d'existence des agricultrices, et quelles sont les approches qui ont été les plus efficaces pour sensibiliser les femmes rurales. Les entretiens avec les clients permettent également de valider les informations fournies par l'organisation prestataire de services et par son personnel.

ENCADRE 1 - Sept questions clés auxquelles s'efforce de répondre le GRAST

- Les femmes sont-elles incluses en tant que clientes légitimes dans les programmes des services de conseil rural?
- Comment les contraintes des femmes en termes de temps et de mobilité sont-elles prises en compte?
- Comment les contraintes en matière d'alphabétisation et d'éducation sont-elles prises en compte?
- Le programme facilite-t-il la capacité des femmes à représenter leurs intérêts et à exprimer leurs besoins?
- Les programmes de services de conseil rural sont-ils conçus et appliqués de façon à permettre aux femmes rurales d'y participer effectivement et d'en tirer profit?
- La culture organisationnelle permet-elle aux femmes de devenir des agents et des dirigeantes des SCR et de véritablement remplir ce rôle?
- Existent-ils des mécanismes institutionnels qui garantissent que les SCR visant à l'égalité hommes-femmes sont vraiment dispensés et qui obligent le personnel à respecter ses obligations?

Le GRAST en pratique

En 2016, la FAO a utilisé le GRAST au Bangladesh, en Éthiopie, en Inde et au Pérou à travers une série d'études de cas sur les programmes relatifs aux services de conseil agricole tenant compte les aspects liés au genre. En Éthiopie, au Pérou et en Inde, la FAO et ses partenaires ont conduit des études de cas afin d'examiner les programmes sélectionnés, alors qu'au Bangladesh, quatre organisations SCR ont utilisé le GRAST pour l'auto-analyse du programme.

Le GRAST a permis d'identifier les atouts et les faiblesses des programmes SCR sélectionnés, et a d'autre part contribué à des discussions utiles sur les actions envisageables pour généraliser les bonnes pratiques ainsi que pour prendre en considération les domaines qui doivent être améliorés.

L'encadré 2 présente des exemples de bonnes pratiques identifiées par les études de cas. En ce qui concerne les faiblesses, les études de cas ont montré que plusieurs programmes ne possédaient pas de budget spécifiquement dédié aux activités du projet liées à la promotion de l'égalité hommes-femmes, et que les bonnes pratiques n'étaient ni documentées ni partagées, et que ces principaux domaines devaient encore être améliorés.

Les études de cas ont été effectuées en partenariat avec Mekelle University, le Centre for Research on Innovation and et le programme financé par USAID sur l'intégration des Science Policy (CRISP), le Latin American Center for Rural Development (RIMISP), l'Institute for Peruvian Studies (IEP), et le programme financé par USAID sur l'intégration des Questions de l'égalité hommes-femmes et de la nutrition dans les services de vulgarisation agricole (INGENAES).

ENCADRE 2 - Exemples de bonnes pratiques enregistrées lors de l'utilisation du GRAST

Environnement favorable:

- La politique nationale de vulgarisation agricole inclut les femmes rurales dans la population cible;
- Une politique agricole qui tient compte des objectifs du plan national relatif à l'égalité entre les sexes et qui inclut des indicateurs genre au niveau des produits et des effets.

Niveau organisationnel:

- L'engagement de l'organisation à autonomiser les femmes rurales et à réduire les inégalités entre les femmes et les hommes, est clairement énoncé dans les politiques et les stratégies;
- L'organisation assure une formation étendue et régulière du personnel afin de développer ses capacités à fournir des services sensibles à l'égalité hommes-femmes;
- L'organisation aide les coopératives à modifier leurs chartes, de sorte que l'enregistrement ne se limite pas au chef de famille et que tous les adultes puissent le faire.

Niveau individuel:

- Les chefs d'entreprise et le personnel de terrain font preuve d'une grande sensibilité aux questions de l'égalité hommes-femmes, y coopèrent personnellement et possèdent les connaissances nécessaires pour les résoudre;
- La communication avec les agricultrices s'établit dans la langue locale;
- Des conseillères agricoles — agricultrices sont embauchées pour sensibiliser les clientes qui ne se sentent pas à l'aise avec des conseillers masculins.
- Promotion des petites entreprises rurales qui renforcent la mobilité des femmes et leur autonomie.



VIETNAM

Une femme mesure et compte les grains de riz

©FAO/Hoang Dinh Nam

Les résultats font ressortir que le GRAST peut être utilisé avec succès dans différents contextes, régions et programmes (notamment gouvernementaux, internationaux, non gouvernementaux, et mis en œuvre par les organisations nationales non gouvernementales).

Le GRAST fonctionne tant pour les analyses externes de programme que pour l'auto-analyse interne des organisations effectuées par des prestataires de services. Ces informations peuvent induire des processus d'auto-analyse au niveau de l'organisation, qui pourront éventuellement aboutir à des modifications de la culture organisationnelle et contribuer à l'amélioration des services de conseil rural.

Coordinées:

Hajnalka Petrics

Spécialiste genre et du développement
Social Policies and Rural Institutions Division (ESP)
Email: Hajnalka.Petrics@fao.org

Susan Kaaria

Fonctionnaire principal, genre et autonomisation de la femme
Social Policies and Rural Institutions Division (ESP)
Email: Susan.Kaaria@fao.org

Sonia David

Spécialiste de la vulgarisation agricole
Research and extension unit (AGDR)
Email: Sonia.David@fao.org